

Compte rendu

Atelier du futur 2

Révision du PLU

Phase de diagnostic

Thématique : Rencontre Transition énergétique – 26 mai 2018

Date : 26/05/2018

Horaire : 14h-15h

Type d'atelier : Conférence-débat

Lieu : Salle polyvalente

Animatrice : Adeline Mazars

Intervenants : Alain Lescroart, Jérémy Celsan et Emmanuel Cappellin

Nombre de participants : 20

Secrétaire de séance: Pascal Denavit

Objectifs de la rencontre :

- la transition énergétique, qu'est-ce que c'est ?
- pourquoi changer de modèle énergétique ?
- comment agir ?
- quelles possibilités au niveau de la rédaction du PLU ?

1° temps - Quelques interventions du public permettant d'avoir un « ressenti » des participants sur le sujet :

- le changement du mode de production et de consommation de l'énergie aura un impact sur l'environnement
- c'est d'abord une économie d'énergie
- il faut changer de source de production, passer du « charbon » au « vert ».

2° temps - Présentation de deux vidéos qui proposent deux approches de la transition énergétique :

- la première montre une ville d'Alsace qui crée une centrale électrique autonome municipale afin que la commune soit autonome dès 2020 ;
- la seconde propose au contraire de réduire d'abord la consommation, par des exemples comme :
 - l'isolation thermique
 - l'extinction des équipements de bureau dans les immeubles administratifs
 - les transports « doux » (vélo, covoiturage, etc.)
 - la fabrication d'équipements durables
 - la réduction de la consommation de viande, *transformation de l'élevage bovin pour récupérer un gaz renouvelable*

Si on réduit la consommation, on aura une meilleure qualité de l'air, on économisera sur l'achat d'énergies, on aura plus de pouvoir d'achat.

La nécessité de la transition énergétique doit être affrontée collectivement par les citoyens, l'État, les collectivités, et les entreprises

- par la maîtrise de la consommation dans les bâtiments, les transports, les matériaux et les industries, l'agriculture et l'alimentation ;
- par le développement des énergies renouvelables : biomasse (bois, biogaz), éolien, solaire et photovoltaïque, autres.

Dans le cadre d'un PLU, on peut agir sur les constructions neuves : exemples des villages de Montmélian et de Laval en Belledonne où la transition énergétique a été annoncée dans le PPAD : l'objectif est d'avoir 50% d'énergie renouvelable par projet, de favoriser le solaire, et de produire un carnet de prescriptions et de recommandations à distribuer à tous ceux qui veulent construire.

3° temps – Débat sur les propositions du Groupe Action-Projet (GAP) Transition énergétique.

Pour les constructions neuves : favoriser les bâtiments à énergie positive (= qui consomment peu, et qui produisent autant d'énergie qu'ils en consomment, au moins pour la chaleur), l'application de la politique RT2020 (il s'agit d'une loi qui régit notamment les règles de constructions).

Comment privilégier l'utilisation de matériaux à faible « énergie grise » : bois, terre paille, ...
On pourrait élaborer un cahier de recommandations avec l'obligation de respecter certains points.

Le solaire.

Il faut viser l'autonomie par les capteurs solaires, des toitures solaires thermiques, des ombrières photovoltaïques.

Les tarifs du solaire sont en baisse par rapport aux années précédentes.

La possibilité de vendre l'électricité à ses voisins est à l'étude.

Les contraintes des règlements peuvent être levées selon les projets.

A cause de la politique des Architectes des Bâtiments de France, il est difficile de rendre compatible le patrimoine et le solaire. Mais on peut faire un redécoupage du périmètre protégé actuellement de 500 mètres autour d'un bâtiment classé (à Saillans, l'église) en prenant un compte la « *co-visibilité* » des bâtiments.

Pour la restauration du centre-bourg, il faut penser l'isolation par l'extérieur, l'isolation par l'intérieur sauvegarderait les façades mais réduirait l'espace habitable ; on pourrait rehausser l'immeuble pour lui permettre de garder la même surface habitable et donc la même valeur.

Peut-on aller vers un Saillans solaire ? Faut-il repenser le patrimoine au bénéfice de l'énergie ?